



PERMISSIONS DE SORTIES COLLECTIVES **LE GRAND FLOU !**

COMMUNIQUÉ

Le syndicat **FO JUSTICE CPIP** dénonce une situation devenue **ubuesque** pour les personnels pénitentiaires. À la suite d'une évasion d'un permissionnaire à Rennes, certaines DISP (Lyon, Rennes, Marseille) ont suspendu les permissions collectives jusqu'à nouvel ordre, cédant à l'emballement médiatico-politique.

Un mépris flagrant pour le travail des personnels

Ces décisions arbitraires laissent les agents (CPIP, moniteurs de sport, coordinateurs culturels) dans l'incompréhension totale :

- **Non-respect du Code Pénitentiaire** : Les articles L411-1, D414-3 et D414-5 sont bafoués de manière assumée par l'administration.
- **Gaspillage budgétaire** : Quid des moyens financiers déjà engagés et dépensés pour ces projets ?
- **Perte de sens** : Des mois de travail acharné des personnels sont balayés d'un revers de main.

Le point a été ajouté à l'ordre du jour du **CSA SPIP de repli du 18/12/2025 suite à la lettre ouverte de FO JUSTICE**. Cependant, l'administration se contente d'une simple **information** sans solliciter d'avis. **C'est inacceptable !**

"**Nous l'avions prédit !**" Lors des premières consultations en janvier des États Généraux de l'Insertion et de la Probation (EGIP), **FO JUSTICE CPIP** avait alerté l'Inspection Générale de la Justice et la DAP sur la nécessité de clarifier le cadre des activités socio-culturelles pour éviter ces embrasements médiatiques. Nous n'avons pas été entendus, et les événements nous donnent aujourd'hui raison.

FO JUSTICE CPIP revendique :

1. **Le respect strict du code pénitentiaire** en matière de permissions de sorties
2. **Une position claire et stable** du Ministère pour protéger les personnels des polémiques.
3. **La fin du pilotage à vue** qui ignore les réalités du terrain et les recrutements en berne.

Notre organisation syndicale veillera à faire entendre la voix des personnels en SPIP lors des prochains CSA SPIP et AP !

FO Justice CPIP – le 17 décembre 2025

